

## REPUBLIQUE DU BURUNDI



### AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

#### *AVIS DE DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERETS*

**OBJET** : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE A JOUR ET/OU  
L'ELABORATION DES DOCUMENTS TYPES DES MARCHES PUBLICS

#### **I. Introduction et contexte**

Depuis février 2008, date de sa promulgation, le Burundi s'est doté d'un nouveau Code des marchés publics (loi n°1/01 du 04/02/2008), concrétisant ainsi une réforme initiée depuis plusieurs années (2001), avec l'aide des partenaires techniques et financiers.

Cette réforme, en tant que conditionnalité liée à la remise de dette, a eu pour effet majeur d'inscrire durablement dans le nouveau cadre légal une séparation claire des missions liées à la passation et l'exécution des marchés publics, en distinguant trois niveaux d'intervention dans le système des marchés publics, tous dotés de structures bien identifiées.

Ces trois niveaux se détaillent comme suit :

- **La passation et le suivi de l'exécution des marchés**, situé au niveau de chaque Autorité Contractante et incarné par la mise en place en leur sein d'une Cellule de Gestion des Marchés Publics (décret n° 100/123 du 11/07/2008) ;
- **Le contrôle des marchés publics**, effectué tantôt a priori, tantôt a posteriori, exercé par la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics en tant que service du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation (décret n° 100/120 du 08/07/2008) ;
- **La régulation des marchés publics** qui comprend entre autres les missions d'arbitrage, de renforcement de capacités, de statistiques et d'initiative d'améliorations structurelles, exercée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en tant qu'Administration Personnalisée de l'Etat à autonomie de administrative et gestion financière (décret n°100/119 du 07/07/2008).

Chacune de ces trois structures précitées a été constituée par voie de décret présidentiel en portant création, organisation et fonctionnement. Leur opérationnalisation a été rendue effective au premier semestre 2009.



